



Délibération n° 2022 – VII - 004

Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition de moyens du Département de l'Isère au profit du SYMBHI

Le sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lems	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazzon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Représenté par C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Charlety
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-



Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
Paierie : Georges Déru

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Mathieu Grenier, Responsable UT Romanche et Drac / Sébastien Besson, UT Drac / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Violaine Pascal, UT Sud Grésivaudan / Cécile Albano, responsable administrative / Marjorie Guillermo, Cellule Marchés publics.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

Par convention en date du 15 février 2005, le Département et le SYMBHI ont défini les modalités selon lesquelles le Département met à disposition du SYMBHI les moyens humains, matériels et immatériels nécessaires à son fonctionnement, ainsi que la contrepartie financière de cette contribution.

La mise à disposition concerne les personnels assurant la gestion du SYMBHI et des actions conduites par le Symbhi, les locaux, mobiliers et matériels relatifs au fonctionnement du SYMBHI ainsi que les systèmes d'information nécessaires à sa gestion courante.

Par avenant n° 1 les parties ont convenu de la mise à jour annuelle, en fonction de la réalité des moyens mis à disposition pour l'année concernée, du montant de la contribution annuelle forfaitaire.

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'autonomisation progressive du SYMBHI, les modalités de l'assistance apportée par le Département au SYMBHI sont redéfinies régulièrement.

Tel est l'objet de l'avenant ci-annexé, qui :

- précise les modalités de l'assistance apportée par le Département au SYMBHI dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son Schéma directeur des systèmes d'information ;

- arrête le montant de la contribution pour 2022 à 512 663 € (soit une diminution de 11,3 % par rapport à 2021). Ce montant résulte d'un détail analytique des ETP effectivement mis à disposition, avec affectation de la masse salariale (dont charges patronale) des agents correspondants, et ajout d'un forfait de 25% de frais d'environnement de travail pour les agents basés dans les locaux du Département. Le tableau synthétique, figurant dans la convention, est le suivant :

Fonctions	Grade	Part SYMBHI sur la mission globale	Part salaire 2022 m>	environnement de travail (+25%) si hébergé dans les locaux du CD38	Total coût mis à disposition
Directeur	Administrateur hors cl.	0,18	19 517 €	4 879 €	24 396 €
Référent construction siège SYMBHI	Ingénieur principal	0,10	6 667 €	1 667 €	8 334 €
Chargée de projet Isère Amont		0,95	20 186 €	5 046 €	25 232 €
Responsable des UT Drac et Romanche	Ingénieur principal	0,95	79 027 €		79 027 €
Responsable du pôle administratif	Attaché principal	1,00	61 264 €	15 316 €	76 579 €
Gestionnaire Administrative	Rédacteur	1,00	43 206 €	10 801 €	54 007 €
Responsable de l'UT Grésivaudan		0,95	49 597 €	12 399 €	61 996 €
Chef de projet PAPI Drac	Ingénieur	0,85	71 645 €		71 645 €
Chargé de mission Environnement		0,95	49 420 €		49 420 €
Chargé de mission systèmes d'information	Technicien	0,85	38 582 €	9 645 €	48 227 €
Géomaticien	Technicien	0,40	11 040 €	2 760 €	13 800 €
		8,18	450 149 €	62 514 €	512 663 €



Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de moyens du Département de l'Isère au profit du SYMBHI ;
- d'autoriser le Président à le signer.

Fait à Grenoble, le 08 novembre 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président

Fabien Mulyk



Délibération n° 2022 – VII - 004

Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition de moyens du Département de l'Isère au profit du SYMBHI

Le sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lems	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Pouvoir à G. Strappazzon
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Représenté par C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Excusée
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Charlety
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-



Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil
Paierie : Georges Déru

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Mathieu Grenier, Responsable UT Romanche et Drac / Sébastien Besson, UT Drac / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Violaine Pascal, UT Sud Grésivaudan / Cécile Albano, responsable administrative / Marjorie Guillermo, Cellule Marchés publics.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

Par convention en date du 15 février 2005, le Département et le SYMBHI ont défini les modalités selon lesquelles le Département met à disposition du SYMBHI les moyens humains, matériels et immatériels nécessaires à son fonctionnement, ainsi que la contrepartie financière de cette contribution.

La mise à disposition concerne les personnels assurant la gestion du SYMBHI et des actions conduites par le Symbhi, les locaux, mobiliers et matériels relatifs au fonctionnement du SYMBHI ainsi que les systèmes d'information nécessaires à sa gestion courante.

Par avenant n° 1 les parties ont convenu de la mise à jour annuelle, en fonction de la réalité des moyens mis à disposition pour l'année concernée, du montant de la contribution annuelle forfaitaire.

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'autonomisation progressive du SYMBHI, les modalités de l'assistance apportée par le Département au SYMBHI sont redéfinies régulièrement.

Tel est l'objet de l'avenant ci-annexé, qui :

- précise les modalités de l'assistance apportée par le Département au SYMBHI dans le cadre de la mise en œuvre des actions de son Schéma directeur des systèmes d'information ;

- arrête le montant de la contribution pour 2022 à 512 663 € (soit une diminution de 11,3 % par rapport à 2021). Ce montant résulte d'un détail analytique des ETP effectivement mis à disposition, avec affectation de la masse salariale (dont charges patronale) des agents correspondants, et ajout d'un forfait de 25% de frais d'environnement de travail pour les agents basés dans les locaux du Département. Le tableau synthétique, figurant dans la convention, est le suivant :

Fonctions	Grade	Part SYMBHI sur la mission globale	Part salaire 2022 m>	environnement de travail (+25%) si hébergé dans les locaux du CD38	Total coût mis à disposition
Directeur	Administrateur hors cl.	0,18	19 517 €	4 879 €	24 396 €
Référent construction siège SYMBHI	Ingénieur principal	0,10	6 667 €	1 667 €	8 334 €
Chargée de projet Isère Amont		0,95	20 186 €	5 046 €	25 232 €
Responsable des UT Drac et Romanche	Ingénieur principal	0,95	79 027 €		79 027 €
Responsable du pôle administratif	Attaché principal	1,00	61 264 €	15 316 €	76 579 €
Gestionnaire Administrative	Rédacteur	1,00	43 206 €	10 801 €	54 007 €
Responsable de l'UT Grésivaudan		0,95	49 597 €	12 399 €	61 996 €
Chef de projet PAPI Drac	Ingénieur	0,85	71 645 €		71 645 €
Chargé de mission Environnement		0,95	49 420 €		49 420 €
Chargé de mission systèmes d'information	Technicien	0,85	38 582 €	9 645 €	48 227 €
Géomaticien	Technicien	0,40	11 040 €	2 760 €	13 800 €
		8,18	450 149 €	62 514 €	512 663 €



Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de moyens du Département de l'Isère au profit du SYMBHI ;
- d'autoriser le Président à le signer.

Fait à Grenoble, le 08 novembre 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président

Fabien Mulyk